



acte authentique et actes sous seing privé

Par **anybody**, le **21/02/2019** à **09:47**

Bonjour,

Un notaire peut-il imposer la présence simultanée de tous les héritiers pour signature déclaration succession ,attestation de propriété etc.. ou peut-on signer à des moments différents si l'on ne veut pas se rencontrer ? Si cette simultanéité est obligatoire ,les conjoints des héritiers et leurs enfants ont-ils légitimité à être présents et s'exprimer lors de cette signature, ? si elle ne l'est pas, peut-on demander au notaire en charge de la succession de respecter et assurer la discrétion de ceux qui souhaitent venir séparément , doit-on justifier ce choix et est-il tenu de l'accepter ?

Lors d'une succession, quels sont les actes obligatoirement authentiques (autre déclaration succession) nécessitant présence physique ou procuration, ce qui voudrait dire que tous les autres peuvent être renvoyés avec une signature validée par notaire ou en mairie de résidence ?

En vous remerciant de votre réponse,